



# CLDR - Gouvy - 25 octobre 2023

# Présences:

Pour la CLDR : 9 membres présents (voir liste en annexe) Pour l'Administration communale : Laurence Soreil

Pour la FRW : Sarah Piront et Stany Noël, agents de développement

Invité : Bureau Lacasse-Monfort représenté par Mr. Pierre Pothen.

# Ordre du jour :

- A. Approbation du compte-rendu CLDR 7 mars 2023
- B. Convention 1 : liaisons de mobilité douce vers le pôle scolaire de Cherain
- C. Convention 2 : espace convivial Rue de la gare à Gouvy
- D. Fiche projet : aménagement d'une place de village à Beho
- E. Budget participatif: retour sur les 3 projets.
- F. Composition de la CLDR composante citoyenne
- G. GT énergie (POLLEC)
- H. Appel à candidature projet BiodiverCité
- I. Prochaine réunion de la CLDR

# A. Approbation du compte-rendu CLDR du 7 mars 2023

CR approuvé à l'unanimité.





# B. Convention 1 : liaisons de mobilité douce vers le pôle scolaire de Cherain



Partie présentée par M. Pothen, du bureau Lacasse-Monfort (auteur de projet) :

Le but du projet est de relier l'école de Cherain au village de Montleban. Le projet a été affiné depuis la dernière CLDR.

# Objectifs fixés:

- Réaliser un cheminement sécurisé approprié aux usagers faibles
- Relier école au village
- Intégrer le projet dans le cadre bâti existant
- Créer des aménagements confortables pour tous les usagers (différentes pistes envisagées qui ont été réduites à une seule).

# **Contraintes:**

- Il faut faire une emprise
- Doit être adapté aux usagers de tous types
- Passage doit être sécurisé, notamment le long des voiries existantes
- Plusieurs cours d'eau à traverser (→ouvrages adaptés à construire)
- Subsides et budget





#### <u>Description des aspects techniques du projet :</u>

Une partie du tronçon est à l'état de sentier. De gros travaux sont à envisager car il faut élargir le sentier existant. Il y a même un tronçon qui doit être créé car il n'existe pas encore. Les négociations sont en cours avec le propriétaire de ce tronçon. Le tracé est composé de plusieurs types de tronçons qui nécessitent des aménagements différents. Il y a notamment un tronçon sur lequel les voitures sont présentent et roulent vite. Un nouvel ouvrage qui nécessite un nouveau pont va être construit pour éloigner les piétons et cyclistes de la route.

Le **bi-bande** a été choisi par l'auteur pour les tronçons traversant les terres agricoles. La circulation à pied et à vélo y est possible et la circulation des véhicules agricoles également. La bande centrale du bi-bande va s'enherber et les voitures, à terme, auront des difficultés à passer à cause des hautes herbes. Le long de la voirie, le bureau a opté pour une piste de 2,5 mètres de largeur en hydrocarboné et une zone tampon végétalisée de 1m de large.

La bande centrale du bi-bande fera un mètre de large et sera faite de remblais terreux. Le volume de terre à excaver a été réduit car des surcouts importants lié à la nouvelle législation en vigueur peuvent être évité grâce à la réduction de l'excavation nécessaire à la réalisation du projet. Les cheminements sont donc créés plus haut pour économiser sur l'évacuation des terres.

L'installation de panneaux de signalisation est prévue et indiquera les villages à proximité et leur distance. Des aménagements déjà présents comme des trottoirs permettent de relier la nouvelle infrastructure à l'église de Montleban.

Le **budget** a fortement augmenté par rapport aux estimations qui avaient été réalisées dans la fiche projet. L'augmentation du prix du béton est un des arguments donnés pour expliquer cette augmentation. Le béton reste pourtant une des solutions les plus durables. Le tarmac se déformerait plus vite si cette option était choisie. Les tronçons 1 à 5 seront donc en béton. Le budget total estimé s'élève à 1 175 923 euros HTVA. Dans ce montant, il y a :

- 700 000€ de bi-bandes
- 257 000€ de piste en hydro carboné
- 130 000€ d'évacuation de terres
- 60 000€ de plantation

Nous sommes au stade de l'avant-projet qui doit être approuvé par la commune et par le pouvoir subsidiant. Si ces deux pouvoirs publics donnent leur accord, une demande de permis d'urbanisme pourra être introduite. Ensuite, le dossier avant-projet sera actualisé sur base des éventuelles remarques du permis. Des essais de sol seront à réaliser pour préparer le dossier projet. Le dossier devra à nouveau être approuvé par la commune été le pouvoir subsidiant. Le projet sera alors mis en adjudication et les travaux pourront commencer.

#### <u>Discussion de la CLDR sur cet avant-projet :</u>

Un membre demande si les propriétaires de terrain qui vont constituer l'emprise ont déjà été prévenus que leurs terres allaient être utilisées pour ce projet. Le bureau Lacasse indique que c'est prévu au stade du projet et précise que les tronçons de terre qui devront être rachetés aux propriétaires font maximum





3 mètres de large. Les emprises nécessaires à la construction du projet ne nécessitent pas de détruire des constructions déjà existantes.

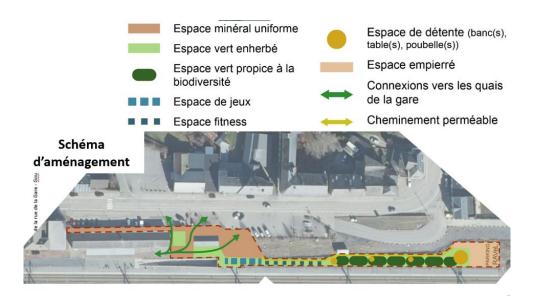
Des questionnements quant à la propreté des infrastructures sont émis au vu de l'usage agricole qui en sera fait. Madame Léonard répond que les agriculteurs ont l'obligation de nettoyer s'ils ont causé un encrassement de la voirie publique.

Le montant est considéré comme très élevé, aussi bien par la CLDR que par le Collège. Actuellement, le budget estimé est de 1 175 923 d'euros HTVA. La subvention attribuée à ce projet est de 680 000 euros (80 % de max. 850.000 €).

L'auteur de projet et le Collège veulent chercher différentes pistes pouvant faire baisser les coûts du projet (M. Edgar Gabriel, du SPW, a notamment été évoqué d'inverser le bi-bande en construisant une bande centrale d'1,2 mètre nécessitant moins de béton au lieu de deux bandes d'un mètre). Faute de quoi, le scénario d'un abandon du projet n'est pas à exclure. Une réunion (à organiser prochainement avec le SPW) devrait permettre d'y voir plus clair.

#### C. Convention 2 : espace convivial Rue de la gare à Gouvy









Le marché d'auteur de projet a été attribué par la Région wallonne. La commune a désigné le même auteur. Une réunion avec l'auteur du projet va bientôt avoir lieu.

Un financement développement rural est prévu : les subventions sont de 80 %, pour un montant plafonné à 500.000 euros, soit 400.000 €.

A la CLDR précédente, les avis suivants avaient été émis :

- Prévoir bancs, tables, un véritable espace pique-nique.
- Les bancs, panneaux, sculpture doivent rester localisés près du Syndicat d'Initiative.
- Intégrer un **espace couvert**, utile tant aux habitants qu'aux touristes, point de rassemblement pour les jeunes du coin.
- Regrouper les éléments disparates actuels (machines à lessiver, panneaux bus, ...) et à venir (bornes)
- Agrandir l'espace dédié aux enfants.
- Ajouter un panneau explicatif concernant la sculpture.
- Créer un écran de verdure entre l'espace de convivialité et les voies de chemin de fer
- Alterner les espaces de plantations.
- Les modules de fitness ne sont pas indiqués dans cet espace plutôt prévoir des **éléments « nature »** type pierres, bois, ... sur lesquels les enfants pourront grimper.
- Accorder une attention particulière à l'aménagement au sortir de la gare

#### D. Fiche projet : aménagement d'une place de village à Beho (Fiche L3.17)

#### Contexte de la fiche projet :

Le village de Beho manque d'un lieu où se rassembler, se rencontrer et échanger. Il n'a pas de place de village. Une localisation pourrait être envisagée sur une parcelle communale à côté de l'église. Les habitants du village ont émis le souhait d'avoir une **nouvelle place publique multifonctionnelle** qui renforcerait les liens intergénérationnels et favoriserait la convivialité. Elle serait pour cela équipée d'un kiosque, d'un espace barbecue, d'une aire de repos, d'une plaine de jeux pour enfants, d'une zone de parking, d'une boîte à livres, de toilettes publiques... Cette place pour la population serait pensée avec les habitants.

Suite à l'appel à projet « Cœur de village », le dossier a été **approuvé** par le conseil en juin 2023 et a été soumis à l'approbation du pouvoir subsidiant. Celui-ci a émis des remarques à ce sujet et le cahier des charges devra être revu en fonction.

Le **budget** est de 520.000 euros TVA comprise et le projet est subsidié à hauteur de 400.000 euros.





Un permis a été demandé et devrait être délivré pour début décembre. Le Patrimoine a été également consulté et a formulé des remarques à intégrer dans le dossier.

Ensuite, le dossier doit de nouveau être présenté au conseil pour approbation puis être soumis au pouvoir subsidiant pour accord. Dès leur accord reçu, le marché de travaux pourra être lancé. Le dossier d'attribution du marché doit être envoyé pour le 30 juin 2024 au Pouvoir subsidiant.

# Description par l'auteur :

- Coin-jeux (modules en bois)
- Terrains de pétanque
- Espace couvert (barbecue)
- Zone libre (pour chapiteau)
- Plantations
- Parkings (6 places dont une sera pour les personnes à mobilité réduite (PMR)







En tenant compte que cet aménagement est situé sur un site classé (l'église et deux murs sont des éléments classés), le barbecue sera construit en prenant des précautions (par exemple, le toit sera en ardoises). La réfection du mur devra respecter les prescriptions du Patrimoine.

# E. Budget participatif, retour sur les trois projets

- Cercle de jeunesse St Joseph: projet de construction d'un kiosque. Le montant s'élève à 8.044,71€ et le permis a été octroyé.
- Association de parents Bovigny-Courtil: Projet de parcours Vita (en attente) dont le coût est estimé à 5.000 euros. L'association n'a pas de statut d'asbl donc c'est la commune qui va faire le marché de la demande de prix.
- Gouvy chemins et sentiers: projet d'aménagement de sentiers. Certains chemins sont déjà aménagés, cela réduira les coûts. Cout estimé à 4.500 euros. Les aménagements demandés sont présentés au Collège.

# F. Composition de la CLDR - composante citoyenne

#### Prise d'acte de démissions :

- Catherine Deboyser
- Christelle Grimont
- Didier Laurant
- Steve Thiry
- Bernadette Thiry
- Cyril Thomas

De plus, quatre personnes ne viennent plus depuis un moment. Des courriers avaient été préparés pour leur envoyer mais n'ont finalement pas été envoyés car le collège voulait attendre la CLDR de juin 2023 pour en discuter. Or, cette CLDR n'a pas eu lieu et la discussion prévue à ce sujet non plus.

#### Nécessité de recrutement et type de recrutement le cas échéant :

5-6 nouvelles personnes à trouver.

#### Pistes pour cela:

- 1) Se demander quel type de projets sont envisagés ? Et quels types de personnes sont concernés par ces projets ? Recruter auprès de ces personnes concernées par de futurs projets.
- 2) Mettre une annonce, peut-être que les nouveaux arrivants dans la commune ne connaissent pas la CLDR.
- 3) Membres de la CLDR pourraient être recruté au sein des GT car les membres sont différents.
- 4) Tirer des citoyens au sort. Taux de réponse 10%. Idée avant-gardiste pour une CLDR, n'a jamais été fait à la connaissance de la FRW.
- 5) Réduire le nombre de citoyens et donc le nombre d'élus communaux.





#### Pistes retenues:

→ Coupler la sortie du mini-PCDR avec la sortie de la «Vie communale» prévue pour mi-décembre



→ Demander aux membres actuels de solliciter des personnes intéressées. Celles-ci doivent manifester leur intérêt d'intégrer la CLDR auprès de la commune.

# G. GT énergie (POLLEC):

Feedback réunion du 17 octobre :

#### → 6 actions prioritaires

A1: Analyse thermographique des maisons

A2: Action inéligible actuellement (analyse thermographique des logements du CPAS). Proposition en cours d'étude: stratégie de rénovation et d'économie énergétique dans les bâtiments communaux ?

A3: Cadastre énergétique des bâtiments communaux

A4: Création de zones de covoiturage

A5: Rénovation et mise en location d'une maison à Langlire comme logement social

A6: Activités de sensibilisation énergétique, climatique et environnementale dans les écoles

Un évènement annuel Energie/Mobilité obligatoire pour POLLEC 2022, à organiser d'ici avril 2024. Ce sera sans doute le 7 avril à Limerlé. Le programme de cet évènement est encore à définir. Prochaine réunion du GT le 23 novembre.





# H. Appel à candidature projet BiodiverCité

#### 2 fiches projets envoyées au SPW:

- 1) Plantations Pollinisateurs Sensibilisation Projet envisagé derrière l'école de Bovigny. Le but serait d'aménager une zone en potager didactique qui permettra également d'initier les enfants aux questions de pollinisation. Ce projet se ferait en collaboration avec les enseignants. Le dossier a été déclaré complet et recevable. Le budget estimé est de 10.000 euros.
- 2) Distribution semaine de l'arbre en novembre 2024. Le budget estimé est de 2.000€.

Le dossier a été déclaré complet et recevable et une décision est attendue pour le mois de novembre.

# I. <u>Prochaine réunion de la CLDR</u>

Pas de nécessité de prévoir une réunion cette année car les projets ne vont pas avancer beaucoup d'ici la fin de l'année.

La prochaine réunion est prévue au 16 janvier 2024.

Un point a également été fait sur la rédaction du rapport d'activité annuel. La FRW propose de rédiger la partie sur l'avancement de la CLDR et que l'administration communale rédige la partie sur l'avancement des projets.





# Annexe : liste des membres présents

CLDR 25 octobre 2023							
NOM		Prénom		NOM		Prénom	
	BUTOYI	Louis- Marie	E		PAGANI	Chantal	А
	CRAENHALS	David	А		SCHROEDER	Diane	Р
	DARDENNE	Marc	P Démission		THIRY	Steve	Démission confirmée Démission
	DEBOYSER	Catherine	confirmée		THIRY	Bernadette	confirmée
	DEFOURNY	Eric	Р		THOMAS	Cyril	Démission confirmée
	EVERBECQ	Thérèse	E		VANDOOREN	Jacques	А
	GRIMONT	Christelle	Démission confirmée		WANGEN	Laurence	А
	HUBERT	Valérie	Р		LEJEUNE	Ghislaine	Р
	HUET	François	А		GRANDJEAN	Marc	А
	KAROLCZAK	Thierry	E		OTJACQUES	Sandra	А
	LAURANT	Didier	Démission confirmée		LEONARD	Véronique	Р
	MEUNIER	Michel	Р		LEMAIRE	Isabelle	Р
	NEVE	Michel	А		WINAND	Marine	Р
	NISEN	Marie- Thérèse	А		PIRSON	Michel	E

Légende : P : présent

E : absent et excusé A : absent non excusé